

ANNEE 2019

Délibération n°

20190009

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2019

Date de convocation : 22/03/2019

Date d'affichage : 29/03/2019

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 11

Pouvoirs : 6

Nombre de votants : 15

(Mmes Recart & Etcheverry ne prennent pas part au vote)

Vote : 15 (dont 6 pouvoirs)

Pour : 15

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'Unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
BASSUSSARRY**

L'an deux mille dix-neuf, le 28 mars à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 22 mars 2019, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Paul BAUDRY, Maire et Ms Michel LAHORGUE, Francis DAVRIL, Claude YAOUANC, Frédéric ETCHEGARAY, Pierre SORHAITS. Mmes, Chantal BONZON, Sophie DELETTRE, Valérie RÉCART, Marie-Dominique GAY, Brigitte ETCHEVERRY.

Absents excusés : Mmes Annie UHALDEBORDE (pouvoir à M. Michel LAHORGUE), Dominique GALLOT (pouvoir à M. Paul BAUDRY), Emmanuelle DALLET, Dominique VIGIER (pouvoir à M. Pierre SORHAITS), Ms Hugues BIGÉ (pouvoir à Mme Marie-Dominique GAY), Philippe BIGOTEAU (pouvoir à Mme Chantal BONZON), Michel KLISZ (pouvoir à M. Francis DAVRIL), Michel GOÑY.

Secrétaire de séance : M. Francis DAVRIL.

**O.J n°1 : Subvention exceptionnelle accordée à
l'association « Les Mots s'animent » pour
l'organisation de leur 20^{ème} anniversaire**

Rapporteur : Monsieur Le Maire

En date du 8 juillet 2018, la mairie a reçu une demande de subvention exceptionnelle de 300€ de la part de l'association Les Mots s'animent, ayant pour but de les aider à financer les animations prévues à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de l'association.

Mmes Valérie RECARTE et Brigitte ETCHEVERRY quittent la salle et ne prennent pas part au vote.

Ainsi, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE d'attribuer** une subvention exceptionnelle d'un montant de 300€ à l'association Les Mots s'animent,

- **PRECISE** que les crédits seront prévus au budget de l'exercice, au compte 6574.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Paul BAUDRY

